

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

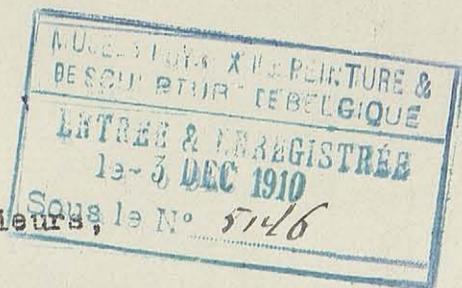
Bruxelles, le 1 décembre 1910.

N^o 33008.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Messieurs,



J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'inviter M. le statuaire Charles Samuel à faire déposer, au Musée, un exemplaire en marbre, du buste qu'il a exécuté, par ordre de l'Etat, d'après S.M. la Reine Elisabeth.

Vous jugerez sans doute opportun de placer ce buste dans les galeries du Musée.

M. J. Lagae, statuaire, a reçu la commande d'un exemplaire du buste de S.M. le Roi Albert, qu'il a exécuté en manière de pendant au buste de la Reine. Cette oeuvre d'art sera mise à votre disposition incessamment.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

Bruxelles 19-1-11

Monsieur le Ministre

Comme suite à votre lettre de
~~par laquelle vous me~~ par laquelle
vous mettez à la disposition de votre
Collègue le buste de Sa Majesté le Roi
par M^r Dargac et le buste de Sa Majesté
la Reine par M^r Samuel, nous avons
l'honneur de vous informer que nous
avons pris des mesures pour le place-
ment provisoire des bustes en marbre
de la Reine et d'une épave en plâtre
des bustes du Roi (en attendant l'exem-
plaire en marbre ^{ou quel travail}
M^r Dargac). Les ~~deux~~ bustes ^{de nos souverains} devront
être placés sur des piédestaux qui
tant par la forme que par la
matière ^{soient} ~~soient~~ dignes des
augustes personnages représentés. Nous
vous prions en conséquence de
Lui en de la question, votre Collègue
des ~~Travaux~~ Travaux publics afin qu'il
fasse exécuter par le service des
Bâtimens civils deux socles en
marbre se rapprochant comme
ligne et comme forme ^{de} ~~de~~
piédestaux ^{qui} supportent les bustes de ~~la~~
Leopold II et de la Reine Marie Henriette. Les ^{par M^r Verly}

derniers bustes, et tant de
dimensions plus considérables
que ceux des souverains
actuels, il y a ^{un} ~~un~~ ^{piédestal} ~~piédestal~~
des œuvres de M^r Dargac
et Samuel ^{qui} ~~qui~~ ^{seront} ~~seront~~
élevés.

A. M. Schollaert

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le *10 février* 19 *11*

SECRETARIAT.

No

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le

Monsieur l'architecte principal
honoré avec l'honneur de vous
faire connaître que le ministre
des Beaux-Arts et des Arts a mis à
la disposition de ^{la Commission de l'Exposition de 1911} votre
œuvre placée dans la galerie
des Beaux-Arts de la Cour de la Chapelle
le roi par le sculpteur de la gare et
la buste de la Chapelle la Reine
par M. Ch. Samuel. Les ^{présentations}
qui ~~appartiennent à la Cour de la Chapelle~~
~~de la Chapelle et de la Cour de la Reine~~
~~Henriette ont été~~
Il conviendrait d'écarter pour
ces œuvres des ^{présentations} qui
font par la forme que par la matière
servaient à représenter des
personnalités représentées. ^{Nous}
artefacts ne croyons même faire
que vous priant de vouloir
bien vous charger de l'exécution
des dites ^{présentations}.
Comme vous

Exercice 19

Loi du Article

Allocation		
Crédit au		
Liquidation		
<u>Disponible</u>		

Chapitre No

Prévision		
Crédit au		
Liquidation		
<u>Disponible</u>		

Peinture et de Sculpture

BELGIQUE

SECRETARIAT.

N°

ANNEXE

OBJET :

.....
.....
.....
.....

Rédacteur

Copie/expédiée le 6-4-11

Exercice 190

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

Chapitre N°

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible.</u>	

Bruxelles, le 5-4-1911.

Cher Monsieur,

Les deux tables Vis, cette ont
 été présentés à la place des
 tables de marbre. Ils font
 très bon effet. Nous sommes
 d'accord sur l'ordon et nous
 qu'il conviendrait d'avoir
 quatre tables de ce type pour
 grouper Léopold II - Albert + 1^{er}
 les reines Marie Henriette et la
 Elisabeth au-dessus de la statue
 de Léopold I^{er}. C'est donc
 quatre tables nous-même que
 nous désirons, - car les deux
 que nous avons fait venir de
 brésil moderne doivent y
 retourner. Pourquoi nous
 compter que vous ferez exécuter
 les rapidement ce travail?
 Comme une lettre officielle a
 été adressée pour demander
 deux tables de marbre, faut-il
~~en~~ de nouveau s'en
 officiellement? Ce serait
 un peu bizarre. Peut-être
 pourriez-vous prendre des
 dispositions pour que le
 C. D. adresse une nouvelle
 requête. Je me serais agréablement
 que vous voudriez bien m'avisier
 de ce que'il faut faire, - et
 que vous ne considériez pas
 comme une simple lettre que
 comme une communication toute
 personnelle. - Recevez